



publié le **26 juin 2014**

L11 et T1: Adoption de la « taxe de séjour régionale » : une avancée pour la réussite du Nouveau Grand Paris. Nos infrastructures financées.

Recommander **Partager** 24 personnes le recommandent. [Inscription](#) pour voir ce que vos amis recommandent.

Aujourd'hui, l'Assemblée Nationale a adopté l'amendement « taxe de séjour régionale » que j'avais déposé dans le cadre du projet de loi de finances rectificative 2014 (PLFR2014). Cet amendement participe à la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement le 6 mars 2013 et permet la création de cette ressource nouvelle sans laquelle le financement des infrastructures de transport, notamment le prolongement de la ligne 11 et du T1, auraient été impossible.

L'activité touristique, forte dans notre région, doit son développement à des infrastructures de qualité. Ainsi est-il cohérent que celle-ci contribue au financement ou à la rénovation des infrastructures de transports qui s'inscrivent dans le Nouveau Grand Paris et qui profiteront à tous les usagers, franciliens ou en visite dans notre région.

Cette participation se fera sous la forme d'une taxe de séjour de 2 euros dont devront s'acquitter les hôtels franciliens pour chaque nuitée. Cette mesure devrait permettre de récolter 140 millions d'euros, qui permettront de compléter l'enveloppe nécessaire et de poursuivre et lancer, en respectant les calendriers, les chantiers annoncés.

Cette mesure est nécessaire et équitable. Je me réjouis de son adoption, comme des centaines de milliers de Franciliens qui depuis trop longtemps attendent, à l'instar des citoyens de Montreuil et de Bagnolet, qui souvent épuisés par les fausses promesses et les annonces non financées finissaient par ne plus y croire.

C'est avec fierté que nous pouvons dire, le Gouvernement et l'État s'étaient engagés, les parlementaires ont voté et rendu possible cet engagement.